



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

PREFECTURE DE MAYOTTE

REGULE 2 0 SEP. 2019

D.R.C.L

N° 41

Séance du 15/09/2019

Objet : Extension du siège de la 3CO en étage.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 10
Nombre suffrages : 11

Date de convocation :
09/09/2019

Date d'affichage :
09/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 15/09/2019 à 08h00 pour une deuxième fois, après une première convocation le 09/09/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, M. HAROUNA Zaïdani, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. MADI Saïd, Mme BACAR Inchaty Soilihi et M. MIKIDADI Madihali,

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Procuration : Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

Etaient excusés : M. Abdullah MATTOIR (problème de santé).

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

Le président expose que l'extension du siège de la 3CO en étage consiste à ériger 5 grands bureaux sur les modulaires en cours de réalisation pour répondre au besoin de montée en charge des capacités administrative et technique pour faire face aux nombreuses compétences

La Commission Mixte de la 3CO réunie le 16 août 2019 et le bureau ont émis un avis favorable à cette proposition.

Après avoir délibéré sur le sujet, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président de la Communauté à poursuivre les travaux d'extension du siège en étage sur cinq modulaires, en engageant les démarches administratives nécessaires immédiatement et de signer tout document s'y rapportant ;
- Et de prévoir les crédits correspondant au budget primitif de la Communauté de l'exercice 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 15/09/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

